

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Eleves

Question écrite n° 47061

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les difficultes liees a la surcharge des cartables des eleves. A chaque rentree scolaire, les associations de parents d'eleves soulevent le probleme du poids des cartables, qui peut atteindre jusqu'a un tiers du poids de l'eleve et qui peut entrainer des nombreuses difficultes physiques chez les ecoliers : scoliose, fatigue physique, risques d'accident a bicyclette, etc. La solution du cartable a roulettes a pu etre avancee, mais son afficacite reste discutable. Au lieu de chercher un systeme permettant d'aider les enfants a porter un cartable trop lourd, il serait peut-etre preferable de tenter d'alleger le poids du cartable. A cet effet, compte tenu du fait que les livres representent plus de la moitie du poids d'un cartable, il serait opportun de modifier la forme et la structure des livres. Si un livre n'etait pas relie de facon classique, mais entierement imprime sur des fiches perforees, l'eleve pourrait apporter uniquement le chapitre devant etre traite, le professeur de chaque matiere indiquant le programme du cours a venir. Ainsi, les eleves n'auraient qu'a se munir, pour chaque matiere de la journee, du chapitre correspondant a la lecon traitee, ce qui permettrait aux eleves de transporter un classeur unique compose de differentes fiches, au lieu de cinq ou six livres complets. Il lui demande s'il entend prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Le probleme pose par le poids excessif des cartables transportes chaque jour par certains eleves de college ceux de sixieme notamment - a retenu l'attention des services du ministere de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche et fait l'objet d'une etude qui a abouti a la publication d'une note de service au Bulletin officiel de l'education nationale no 39 du 26 octobre 1995. Ce texte, date du 17 octobre 1995 et intitule « poids des cartables » s'adresse a tous les membres de la communaute educative qui sont directement concernes par ce probleme et ont un role a jouer. Il fournit des exemples d'actions qu'enseignants, professeurs principaux, professeurs d'education physique et sportive, medecins, infirmiers, conseillers techniques aupres des recteurs et des inspecteurs d'academie, directeurs des services departementaux de l'education nationale, auront a coeur de mettre en oeuvre dans le cadre des responsabilites qu'ils exercent ; par ailleurs, il rappelle les dispositions de la reglementation en vigueur, qui prevoit pour les representants des partenaires interesses a la vie des eleves reunis en conseil d'administration, la possibilite d'examiner les solutions pratiques susceptibles de reduire le poids des cartables, afin de permettre l'adoption de la mesure concrete qui correspond le mieux au contexte local. Il convient de noter que dans les etablissements scolaires ou les membres de la communaute educative se sont attaches a mettre en oeuvre tout ou partie des recommandations de ce texte au cours de l'annee 1995-1996, une amelioration sensible des conditions de vie des eleves en la matiere a d'ores et deja ete enregistree. Recemment une emission parlementaire sur les manuels scolaires a ete confiee a M. Jean-Yves Haby, depute des Hauts-de-Seine, qui a depose le 4 septembre dernier une proposition de loi visant a reduire le poids des cartables.

Données clés

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE47061

Auteur: M. Ferrand Jean-Michel

Circonscription: - RPR

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 47061

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 71 **Réponse publiée le :** 3 février 1997, page 528